Posté par: formations-concours Publiée le : 28/8/2008 10:25:16

Missions Personnels des bibliothÃ"ques de catégorie A, les bibliothécaires d'État exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothÃ"ques relevant du ministÃ"re chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels. Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothÃ"ques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement.

## Conditions d'accÃ"s aux concours Conditions généralesCandidats possédant la nationalité française

Pour être autorisés à se présenter aux concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par l'article 5 de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires :posséder la nationalité française jouir de leurs droits civiquesne pas avoir au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctionsse trouver en position régulière au regard du Code du service nationalremplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Candidats ressortissants des autres États membres de I'Union Européenne ou d'un autre État partie à I'accord sur I'Espace économique européen :

Pour Ä<sup>a</sup>tre autorisÄ©s Ä se prÄ©senter aux concours, les candidats doivent remplir les conditions qénérales fixées par I'article 5 bis de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires 2 : poss 2 @ der la nationalit 2 @ de l ' 4 % tat membre dont ils sont ressortissantsjouir des droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissantsne pas avoir de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctionsse trouver en situation réguliÃ"re au regard des obligations du service national de l'État dont ils sont ressortissants remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap. Â Conditions particulià res Concours externeÊtre titulaire d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente.Pas de condition de diplômes pour les pÃ"res et mÃ"res d'au moins trois enfants et pour les sportifs de haut niveau. Concours interneOuvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des d'un établissements publics qui en dépendent, en activité, en détachement ou en congé parental à la date de la premià re épreuve.Les candidats doivent Justifier, au premier janvier de l'année du concours, de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans les services techniques ou bibliothà ques relevant du ministà re chargé de I'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ou dans une bibliothà que relevant des collectivités territoriales. Formation aprÃ's I'admissionLes candidats admis sont nommés bibliothécaires stagiaires et perçoivent un traitement mensuel. La formation de l'enssib dure 12 mois et se trouve sanctionnée par une certification de bibliothécaire.La formation est dispensée sur une durée d'une année,

alternant période d'enseignement (24 semaines au total) et périodes sur le terrain, dans l'établissement d'affectation ou sur un lieu de stage extérieur. Evolution de carriÃ"re Les bibliothécaires justifiant de dix ans de services effectifs dans l'un des services techniques ou bibliothÃ"ques mentionnés à l'article premier du décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 peuvent ótre recrutés dans le corps des conservateurs, au choix par inscription sur une liste d'aptitude et aprÃ"s avis de la commission administrative paritaire du corps des conservateurs des bibliothÃ"ques. Rémunération mensuelle bruteLes informations fournies ci-dessous ne tiennent pas compte d'éventuelles primes ou indemnités.Début de carriÃ"re : 1 590,37 eurosMilieu de carriÃ"re : 2 278,47 eurosFin de carriÃ"re : 2 925,56 euros Â